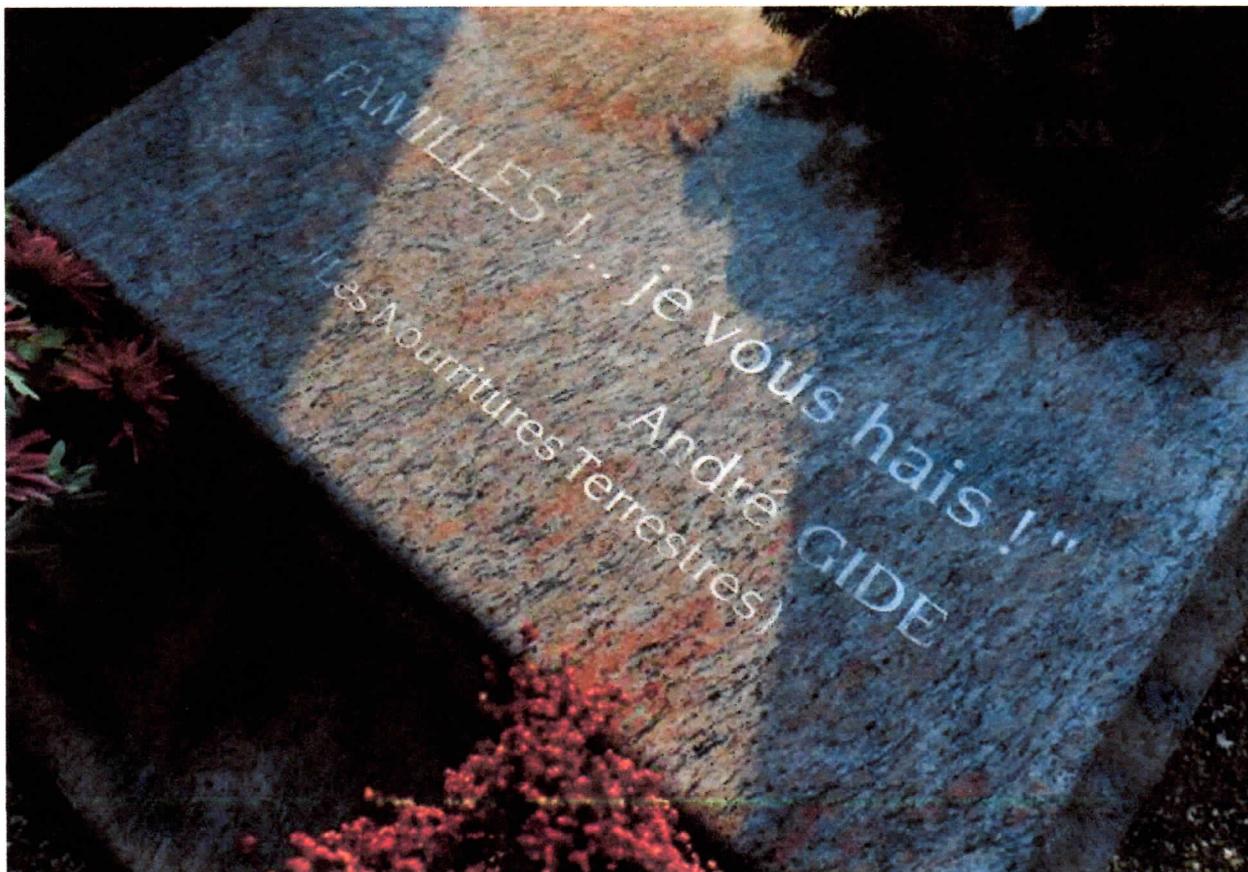


## Strasbourg Discorde autour d'une plaque funéraire sur une sépulture Un conflit familial s'étale sur une tombe



« Une inscription particulière qui rend public un conflit d'ordre privé », selon M e Bleykasten. Photo DNA — Cédric Joubert

### Une famille a décidé de contester une décision de la mairie de Strasbourg qui a autorisé un nonagénaire à poser une plaque funéraire sur la stèle de son épouse défunte, avec la mention « Familles !..., je vous hais ! ».

Les enfants étaient allés se recueillir sur la tombe de leur maman – décédée six ans plus tôt – dans un cimetière strasbourgeois. Un moment d'introspection qui a été bouleversé par la découverte d'une nouvelle plaque funéraire apposée sur la sépulture : « Familles !... je vous hais ! »

#### « Il y a un côté malsain »

« Mon père a décidé l'an passé à la suite d'un conflit avec ma sœur de faire mettre cette plaque, s'étonne le fils de la défunte. Il a demandé l'autorisation à la maison des cimetières qui lui a formulé un refus. »

Mécontent, le nonagénaire adresse un recours auprès du maire de Strasbourg. Cette fois, après une nouvelle concertation, il obtient l'autorisation de faire figurer la mention « Familles !... je vous hais ! » à la condition d'y joindre le nom de l'auteur, André Gide, et celui de l'ouvrage dont la phrase est tirée, à savoir « Les Nourritures Terrestres ».

« La mairie de Strasbourg estime que cette mention n'est ni raciste, ni injurieuse, ni de nature à troubler l'ordre public, explique M e François Bleykasten, avocat des enfants de la défunte. Or il me semble que dans un lieu destiné au recueillement, cette inscription particulière rend public un conflit d'ordre privé. Il y a un côté malsain ».

« Même le graveur chargé de confectionner la plaque nous a assuré avoir été très surpris par l'inscription, note le fils de la défunte. Il n'avait jamais vu ça de sa carrière et avait du mal à comprendre qu'on puisse permettre de poser un tel message sur une tombe ».

« Du côté de la mairie, on se borne à nous dire que mon père est propriétaire de la concession et que ce n'est pas à eux de rentrer dans les conflits familiaux », reproche le fils A.

La famille de la défunte a décidé de se retourner contre la mairie de Strasbourg au motif du respect dû aux morts. « Ma belle-mère adorait ses enfants et ses petits-enfants, confie Mme A. Régler ses comptes sur la tombe de sa femme, je trouve ça atroce. Indirectement, mon beau-père implique ma belle-mère dans ses querelles. »

Malgré plusieurs tentatives pour joindre l'adjoite en charge de l'état civil, aucune réponse n'a été donnée par la mairie de Strasbourg.

par Cél. L., publiée le 12/02/2012 à 05:00